

Guide de l'actionnaire 2025

Ce guide vise à vous donner toutes les informations pour mieux connaître les services qui peuvent vous être proposés, en tant qu'actionnaire, par l'Agence Économique Régionale de Bourgogne-Franche-Comté (AER BFC).



Sommaire

L'offre de services de l'AER BFC	p.3
Accompagnement des entreprises et territoires & prospection nationale et internationale	p.4
Innovation & Recherche	p.9
Transition Énergétique & Économie Durable	p.12
Infrastructures et offres d'accueil	p.16
Observations et études économiques	p.19
Promotion & Attractivité	p.24
Devenir actionnaire pour bénéficier des expertises de l'AER BFC	p.27
Pourquoi devenir actionnaire ?	p.28
Pourquoi une société publique locale ?	p.29
Comment fonctionne la gouvernance ?	p.30
Missions et organisation de l'AER BFC	p.35
Présentation des pôles métiers de l'AER BFC	p.38
Référentes et référents prestations & contacts dans les pôles	p.46

L'offre de services de l'AER BFC

Conféré par le Conseil régional à l'AER BFC, le statut de SPL permet à la Région et à tous les territoires actionnaires de Bourgogne-Franche-Comté de bénéficier d'une expertise en matière de développement économique et de transition écologique, sous forme d'offre de services.

Notre offre de services se différencie de celles des prestataires privés : elle s'inscrit dans les directives du SRDEII (Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation). Les coûts sont calculés sans marge, uniquement composés du coût-homme et des frais externes.

Ainsi, chaque EPCI actionnaire reste maître de la stratégie de développement de son territoire, mais peut enclencher une série de commandes auprès de l'AER BFC pour déployer ses ambitions.

En tant qu'actionnaires, vous avez la possibilité de faire entendre votre voix et de définir les commandes d'intérêt régional par le vote de vos représentants au sein de l'AER BFC. Il est possible surtout de travailler avec l'AER BFC d'une manière spécifique et différenciée pour répondre aux besoins de votre territoire.



Tout savoir sur le fonctionnement de l'AER BFC → p.35



ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES ET TERRITOIRES & PROSPECTION NATIONALE ET INTERNATIONALE

(code prestations de service «P»)



Joindre une personne sur ces prestations → p.47

Appui aux entreprises et territoires

➤ Vous avez besoin, aux côtés de vos équipes en charge du développement économique, d'une visibilité sur les actualités des entreprises de votre territoire et d'une expertise complète pour l'accompagnement de leurs projets ?
Vous souhaitez, en outre, bénéficier des compétences des collaborateurs de l'AER pour contribuer à l'animation économique de votre territoire ?



Le pôle développement économique et prospection est constitué de développeurs de proximité et de chefs de projet filières.

Ils agissent au quotidien au plus près des entreprises et des territoires sur différentes missions :

- Connaissance des entreprises par filière ou par territoire qui leur permet de vous apporter de la visibilité sur la structure et le dynamisme de votre tissu économique ;
- Visibilité sur la situation des entreprises dans toutes leurs phases de vie : création, développement, innovation, mutation... L'équipe est en capacité de contribuer à la revue de projets identifiés sur votre territoire ;
- Expertise en matière de mobilisation des dispositifs techniques et financiers qu'ils soient européens, nationaux, régionaux, départementaux, intercommunaux ou privés, auprès de votre tissu économique ;
- Mise en valeur des écosystèmes et identification des partenaires de proximité jusqu'à leur mise en relation dans l'intérêt du développement des entreprises et du territoire ;
- Prescription des outils territoriaux en charge de l'accompagnement des entreprises et contribution à leur déploiement aussi souvent que nécessaire : incubateurs, technopôles, événements, etc. ;
- Recensement de l'offre immobilière et foncière sur votre territoire nécessaire à l'alimentation des outils de promotion (OFER BFC, sites web, France Foncier +, etc.) ;
- Détection et/ou prise en charge des projets d'implantation de nouveaux acteurs en lien avec les élus et services des EPCI.



Visibilité des territoires sur salons et événements à vocation de promotion/prospection

➤ L'AER BFC participe à près de 40 missions nationales et internationales chaque année et peut organiser votre présence à ses côtés ou lors d'un événement ciblé.



Prérequis

Vous souhaitez promouvoir votre écosystème dans le cadre de salons ou congrès, sur lequel un espace collectif régional est organisé ou mérite d'être étudié ?



Étape 1 : Offre territoriale

Vous avez développé une offre territoriale pertinente pour le positionnement du salon qui s'inscrit dans la stratégie de prospection souhaitée par votre territoire.



Étape 2 : Participation au salon

En fonction des possibilités du salon et de votre budget, nous travaillons à la mise en valeur de votre offre en tenant compte :

- De l'espace sur le stand collectif qui vous est dévolu ;
- Des modalités de communication sur cet espace (panneaux, vitrines, kakémonos...) ;
- Du nombre de badges exposants et visiteurs (pour inviter vos prospects) ;
- Des temps d'animation au profit de votre territoire (conférence de presse, prise de parole d'élus, temps forts, cocktail, contribution à des tables rondes et conférences...).



Étape 3 : Communication

Votre offre de promotion territoriale est, selon l'événement, distincte ou intégrée dans la communication régionale sous format papier et numérique.



Salon de l'immobilier SIMI, Paris

Chaque année, sur le salon de l'immobilier d'entreprise à Paris, l'AER BFC réserve un stand collectif sous bannière régionale.

La logistique et la promotion régionale sont assurées par nos soins. Ce salon rassemble environ 30 000 professionnels et près de 500 sociétés et collectivités présentant leur offre foncière et immobilière.

N'hésitez pas à vous rapprocher de l'AER BFC !

€ Coût

Sur devis
selon cahier des charges

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Avec possibilité de participation financière de la Région selon sa programmation annuelle.

Assistance à la définition et mise en oeuvre d'une stratégie de prospection pour les territoires

➤ Vous souhaitez mettre en application la stratégie de prospection ou de promotion de votre territoire ? L'AER BFC accompagne les territoires dans la définition et la mise en œuvre de stratégies de promotion économique et de développement de leur attractivité auprès des entreprises.



Prérequis

Votre territoire souhaite s'engager dans une démarche de prospection en lien avec sa stratégie, que vous avez développée en propre ou avec l'aide de l'AER BFC (par exemple, sur la base d'une étude concurrentielle et de positionnement).

Vous souhaitez désormais attirer des entreprises et investisseurs et être accompagné tant sur les cibles que sur les outils nécessaires à la stratégie de prospection que vous souhaitez déployer.



Étape 1 : Qualification des outils et cibles

L'AER BFC peut vous accompagner sur :

- La qualification et le recensement des différents supports de prospection (physiques, numériques, méthodologiques, etc.) existants au sein de votre structure ;
- La définition des outils nécessaires à la visibilité de votre offre ;
- La création graphique des outils nécessaires à votre démarche de prospection ;
- La définition d'un plan d'action annuel ou pluriannuel de prospection.



Étape 2 : Prospection

Avec notre appui et celui de notre partenaire Business France ou de nos prospecteurs privés, nous sommes en capacité de vous proposer des démarches de prospection propres dans le cadre de missions et salons professionnels ciblés :

- Un ou plusieurs pays/ou une zone géographique ;
- Une ou plusieurs filières.



Étape 3 : Détection et suivi des porteurs de projets

Avec notre appui, nous travaillons conjointement à la mise en œuvre des projets :

- Réunions avec des porteurs de projet en présentiel ou en distanciel ;
- Qualification des cahiers de charges, recherche de l'offre foncière, immobilière ou de partenaire, production d'argumentaires spécifiques ;
- Informations sur les dispositifs d'accompagnement financier, traduction si besoin, mobilisation des partenaires, etc.

€ Coût

Sur devis
selon cahier des charges

Appui à la prospection par détection de signaux faibles d'investissements

➤ Nous affinons votre stratégie de prospection en identifiant des signaux faibles tels que des intentions d'investissements sur des filières de votre territoire ou émanant des groupes dont dépendent certaines entreprises de votre territoire. Vous sensibilisez ainsi les entreprises aux signaux faibles.



Prérequis

Vous avez élaboré une stratégie de prospection ou tout du moins identifié des orientations.



Étape 1 : Définition des périmètres de prospection

L'AER BFC vous aide, si nécessaire, à définir les secteurs d'activités et zones géographiques correspondant à votre offre d'accueil et votre stratégie de développement économique (cf. page 51).



Étape 2 : Mise à disposition des outils de veille de l'AER BFC

L'AER BFC propose sa plateforme de veille permettant d'automatiser et de systématiser la recherche de signaux faibles. Nous effectuons les paramétrages en fonction de votre stratégie de veille, vous collectez et analysez les résultats.

Au préalable, nous organisons un temps de sensibilisation à l'outil de veille.



Étape 3 : Analyse des signaux faibles

Nous mettons à votre disposition une trame d'analyse pour exploiter les signaux faibles répondant aux questions suivantes : L'information est-elle pertinente ? Est-elle en phase avec l'offre et la stratégie de votre EPCI ? L'investisseur est-il viable financièrement ? Quelle est sa réputation ? Des contacts peuvent-ils être identifiés ?

€ Coût

Sur devis
selon cahier des charges



INNOVATION & RECHERCHE

(code prestations de service «i»)



Joindre une personne sur ces prestations → p.47

Accompagnement à la création d'entreprises sur votre territoire

➤ Vous souhaitez dynamiser la création d'entreprises sur votre territoire ? La pérennité d'une entreprise nouvellement créée dépend souvent de l'accompagnement qu'elle a pu avoir lors de ses premières années. Il existe un écosystème riche en structures de ce type. Une pépinière d'entreprises peut offrir un lieu et des services propices aux créateurs d'entreprises et jouer un rôle non négligeable en termes d'attractivité économique du territoire.



Étape 1 : Sensibilisation du territoire

Nous présentons le réseau régional des pépinières d'entreprises et ce qu'implique ce type de structure pour la collectivité aux élus et techniciens.



Étape 2 : Échanges de pratiques

Nous organisons la visite de 2 à 3 pépinières de la région afin d'échanger avec les structures d'animation sur les bonnes pratiques, points de vigilance et retours d'expérience.



Étape 3 : Cartographies des structures d'accompagnement

Nous identifions les acteurs de la création d'entreprise compétents sur votre territoire afin d'échanger sur leurs services et leurs liens avec les pépinières d'entreprises.



Étape 4 : Intégration de la pépinière au réseau

En cas d'installation effective d'une pépinière, nous intégrons la structure d'animation au réseau PEP'IN BFC afin qu'elle bénéficie de liens avec ses homologues et d'une « boîte à outils » avec des documents de travail types pouvant être utilisés dans son quotidien.



Étape 5 : Accompagnement vers le label « Pépinière à haut niveau de service »

Nous accompagnons la pépinière dans le processus de labellisation régionale.



**PÉPINIÈRE
LABELLISÉE**
LE LABEL RÉGIONAL DES PÉPINIÈRES D'ENTREPRISES
À HAUT NIVEAU DE SERVICES



**PEP'
IN BFC**
RÉSEAU DES PÉPINIÈRES D'ENTREPRISES
DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

€ Coût

Sur devis
selon cahier des charges

Amélioration de la compétitivité des entreprises de votre territoire par l'innovation

➤ Vous avez besoin d'une expertise pour soutenir les entreprises de votre territoire à se moderniser, à créer de nouveaux produits, services ou procédés ? L'innovation concerne toutes les entreprises, quels que soient leur taille et leurs enjeux. Il s'agit d'un levier fort permettant de développer un nouveau produit, service, process afin de maintenir son activité, voire d'atteindre de nouveaux marchés. L'innovation permet également de résoudre des problématiques pour lesquelles on pense ne pas avoir de solution. En somme, innover, c'est créer de la valeur pour son entreprise et son territoire.



Étape 1.a : Sensibilisation collective

Vous organisez une rencontre entre notre équipe et les entreprises. Nous les sensibilisons aux enjeux de l'innovation leur permettant d'améliorer leurs résultats. C'est également l'occasion de leur présenter l'écosystème régional de l'innovation à leur service.



Étape 1.b : Prise de contact individuelle

Grâce à votre intermédiation, nous prenons contact avec les entreprises qui souhaitent innover. Ensemble, nous les rencontrons et les accompagnons dans leurs démarches.



Étape 2 : Diagnostic sur mesure

Dans chaque entreprise, nous réalisons ensemble une visite de diagnostic pour définir les besoins et opportunités adaptés à chaque cas.



Étape 3 : Plan d'actions et financement

Nous aidons l'entreprise à la mise en place d'un plan d'actions, puis nous la mettons en relation avec les experts compétents. Nous trouvons ensemble les éventuelles aides financières répondant aux critères du projet.



Étape 4 : Valorisation des résultats

À vos côtés, nous valorisons les résultats du projet innovant grâce aux témoignages des entreprises.



Événement incontournable

Créer demain, le rendez-vous innovation
en Bourgogne-Franche-Comté

<https://creerdemain.aer-bfc.com>

€ Coût

100 % financé
par la Région

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE & ÉCONOMIE DURABLE

(code prestations de service « T »)



Joindre une personne sur ces prestations → p.47

Amélioration de la compétitivité des entreprises de votre territoire par la prise en compte des enjeux environnementaux

> Vous avez besoin d'une expertise pour soutenir les entreprises de votre territoire à écoconcevoir des services et produits ? Lancer une démarche d'écoconception, c'est porter un nouveau regard sur l'entreprise pour en réduire les impacts sur l'environnement. C'est aussi une voie pour améliorer la performance et favoriser la créativité ainsi que l'innovation au sein des entreprises de votre territoire.



Étape 1 : Sensibilisation collective

Vous organisez une rencontre entre notre équipe et les entreprises. Nous les sensibilisons aux enjeux environnementaux leur permettant d'améliorer leur résultats. Nous pouvons organiser ensemble des ateliers dédiés et adaptés aux problématiques des entreprises de votre territoire.



Étape 2 : Prise de contact individuelle

Grâce à votre intermédiation, nous prenons contact avec les entreprises qui souhaitent améliorer la performance environnementale de leurs produits et services. Ensemble, nous les rencontrons et les accompagnons dans leurs démarches.



Étape 3 : Diagnostic sur mesure

Dans chaque entreprise, nous réalisons ensemble une visite de diagnostic pour définir les besoins et opportunités adaptés à chaque cas.



Étape 4 : Plan d'actions et financement

Nous aidons l'entreprise à la mise en place d'un plan d'actions, puis nous la mettons en relation avec les experts compétents. Nous trouvons ensemble les aides financières répondant aux critères du projet.



Étape 5 : Valorisation des résultats

À vos côtés, nous valorisons les résultats grâce aux témoignages des entreprises sur les bénéfices environnementaux, économiques et autres effets utiles de la démarche.



Événement incontournable

Les **Trophées éco-innovez**
en Bourgogne-Franche-Comté

<https://transitionecologique.aer-bfc.com>

€ Coût

100 % financé
par la Région
et l'ADEME



Amélioration de la compétitivité des entreprises et décarbonation par les énergies renouvelables et la récupération de chaleur fatale

➤ Vous souhaitez aider les entreprises de votre territoire à améliorer leur performance énergétique ? Nous sommes à vos côtés pour identifier les potentiels de récupération de chaleur dans les installations publiques ou industrielles de votre territoire et les projets d'énergies renouvelables.



Étape 1 : Détection des potentiels

Vous nous mettez en contact avec les acteurs publics ou privés ayant un potentiel de récupération de chaleur ou un projet d'énergies renouvelables.



Étape 2 : Étude d'opportunités

Nous réalisons une visite pour identifier les potentiels et les solutions techniques adaptés à chaque cas d'entreprise : récupération/valorisation de la chaleur perdue et/ou implantation ou utilisation d'énergies renouvelables thermiques telles que la géothermie ou biomasse, recherche de mutualisation des besoins en chaleur et en froid, etc.



Étape 3 : Formalisation du projet et financement

Nous accompagnons l'entreprise dans la définition de son projet et l'élaboration de son cahier des charges de consultation d'experts (bureaux d'études et fournisseurs) qui lui permettent de réaliser son projet de décarbonation. Nous trouvons les aides financières auprès de la Région et de nos partenaires : l'ADEME, Bpifrance, l'état, etc.



Étape 4 : Retour d'expérience

Nous valorisons les résultats de cette démarche au sein des entreprises pour témoigner des bénéfices environnementaux et économiques. Nous organisons des retours d'expérience ainsi que des visites de sites pour mettre en avant des réalisations exemplaires.



Accompagnement au changement de modèle économique durable et responsable

> Vous souhaitez aider les entreprises de votre territoire à repenser leur modèle de développement ? Nous vous accompagnons dans toutes les étapes.



Étape 1 : Sensibilisation collective

Rejoignez-nous en intégrant le collectif régional d'acteurs économiques engagés ! Ses membres sont l'association ACTES (Appui à la Coopération pour la Transition vers une Économie Servicielle), la Région, l'ADEME, le Générateur BFC, des accompagnateurs et des dirigeants d'entreprises et l'AER BFC : notre équipe vous aide à mettre en place une stratégie territoriale, à sensibiliser les entreprises de votre territoire et à les accompagner dans la durée.



Étape 2 : Transfert de compétences de l'AER BFC vers votre EPCI

Nous vous accompagnons pour mettre en place un dispositif au sein de votre EPCI visant à engager les entreprises de votre territoire dans le changement de leur modèle économique plus durable et responsable, sous le prisme de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération (EFC).



Étape 3 : Déploiement du dispositif

Ce dispositif vous permet d'aider les entreprises de votre territoire à :

- Redéfinir leur stratégie face aux impasses de leur modèle de développement classique ;
- Entreprendre une politique en faveur du développement durable ou élargir une démarche d'économie circulaire déjà engagée ;
- Répondre aux nouveaux modes de consommation tournés vers le service ;
- Mobiliser leurs salariés, redonner du sens, développer une capacité à prendre en charge les tensions qui pèsent sur le travail.



Étape 4 : Groupe de travail

Nous aidons l'entreprise à la mise en place d'un plan d'actions, puis nous la mettons en relation avec les experts compétents. Nous trouvons ensemble les aides financières répondant aux critères du projet.





INFRASTRUCTURES & OFFRES D'ACCUEIL

(code prestations de service «O»)



Joindre une personne sur ces prestations → p.47

Connaissance de l'offre en foncier économique, sa promotion, son suivi et son actualisation

➤ Vous avez besoin de connaître de manière détaillée votre foncier économique, son occupation ou ses disponibilités ? Cette démarche est essentielle lorsque vous faites la promotion de votre territoire ou construisez une stratégie foncière ou un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), dans le contexte de mise en application du Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Ces informations viennent également alimenter l'Observatoire du Foncier économique en région Bourgogne-Franche-Comté (OFER BFC), animé par l'AER BFC en collaboration avec les EPCI.



Prérequis

- Nommer un référent technique « foncier économique » au sein de votre EPCI ;
 - Choisir un mode de contribution à l'OFER BFC : production autonome des données ou montée en compétence sur l'outil VMap proposé par OFER BFC. Votre choix est réversible à tout moment ;
 - Choisir votre stratégie de diffusion des données Foncier économique : si vos données sont obligatoirement consolidées dans OFER BFC (sous la forme d'indicateurs agrégés, les données à l'échelle des parcelles restant confidentielles), vous arbitrez votre stratégie de diffusion au niveau régional (outils de connaissance et de promotion régionaux) et national (France Foncier+).
- Votre choix est réversible à tout moment.



Étape 1 : Couverture initiale

L'AER BFC consolide et met à votre disposition gratuitement un canevas de données (conforme aux normes nationales et régionales) comme base d'actualisation et de suivi de vos terrains économiques. Vous actualisez vos informations "terrains", selon le mode de contribution retenu. En cas d'approbation d'un PLUi, une révision de la couverture initiale et une revue du foncier économique sont offertes aux actionnaires de l'AER BFC. Cet accompagnement est financé par la Région.



Étape 2 : Suivi et actualisation régulière (« revue du foncier économique »)

L'AER BFC accompagne vos équipes pour une montée en compétences techniques et méthodologiques, selon votre choix de mode de contribution : du simple conseil à la formation aux outils proposés par OFER BFC. Vous pouvez confier à l'AER BFC ce travail d'actualisation, ponctuellement ou de manière récurrente.



Étape 3 : OFER BFC à votre service

Les données brutes sont assemblées et consolidées dans les indicateurs de l'Observatoire, alimenté par les données actualisées par vos soins (voir étape 1) : vous disposez ainsi gratuitement de statistiques pour votre EPCI, des comparaisons aux autres EPCI et à l'échelle régionale, ou pour l'élaboration de vos stratégies en matière d'aménagement ou de promotion économique. L'administration et l'animation d'OFER BFC sont financées par la Région.



Étape 4 : Portait du foncier économique de votre EPCI

En lien avec les informations fournies dans OFER BFC, l'AER BFC peut réaliser un portrait du foncier économique (caractéristiques, aide à la définition d'un projet de développement économique, etc.).

€ Coût

Sur devis
selon cahier des charges

au sens de la loi Climat & Résilience, son suivi et son actualisation

➤ Vous avez besoin de réaliser un inventaire afin d'obtenir un relevé des occupants, des propriétaires et de la disponibilité.



Prérequis

Nommer un référent technique « foncier économique » au sein de votre EPCI.



Étape 1 : Réalisation de l'inventaire

Vous pouvez utiliser vos propres moyens pour réaliser cet inventaire dans la mesure où les résultats peuvent être intégrés dans OFER BFC, toutefois, nous vous recommandons d'utiliser les « kits d'inventaire » de l'AER BFC. Conçus pour une prise en main très simple et dont les résultats sont directement valorisables dans l'Observatoire, ils consolident directement le taux de vacance demandé par la loi.

Dans la mesure où vous procédez vous-mêmes à l'inventaire, vous êtes accompagnés gratuitement sur la méthode à chaque étape (financement Région).

Si vous le souhaitez, vous pouvez déléguer à l'AER BFC les travaux d'inventaire d'occupants. Il s'agit d'une vérification sur le terrain de la réalité des occupants et de la vacance dans vos sites économiques. Nous menons la consolidation et la vérification pour calculer le taux de vacance attendu au titre de la loi Climat & Résilience et vous fournissons des livrables pour mener à bien votre consultation et arrêter votre inventaire.



Étape 2 : Phase de consultation des occupants et/ou propriétaires, et arrêt de l'inventaire

L'AER BFC peut vous conseiller gratuitement sur les modalités de cette consultation obligatoire dont la mise en œuvre vous incombe.

€ Coût

Sur devis

selon cahier des charges



OBSERVATIONS & ÉTUDES ÉCONOMIQUES

(code prestations de service «E»)



Joindre une personne sur ces prestations → p.47

Connaissance du tissu d'entreprises de votre territoire

➤ Les entreprises d'un territoire sont les acteurs de sa bonne santé économique. Pour observer ses dynamiques, la connaissance fine du tissu d'entreprises doit être renouvelée en permanence. Elle permet le pilotage d'une stratégie de développement territorial et un meilleur accompagnement des entreprises dans leur développement.



Étape 1 : Accès à la plateforme Décidata

La plateforme régionale Décidata (decidata.org) est une plateforme de données partagées (économie, emploi, formation). Elle vous permet d'obtenir notamment des informations sur les établissements de votre EPCI (activité, localisation, fiche d'identité, filières, etc.).

L'accès à Décidata est gratuit. Nous vous fournissons les identifiants individuels pour y accéder. Son administration et son animation sont partenariales et prises en charge par la Région et la CCIR.



Étape 2 : Liste qualifiée d'établissements

L'AER BFC constitue une liste d'établissements économiques sur votre territoire, sur la base de plusieurs sources de données. Nous les enrichissons par les expertises et les informations inédites de nos équipes et de nos partenaires : notion d'enjeu (effectif estimé, activité, localisation, dynamique, etc.), groupe d'appartenance, filières stratégiques, etc.

La liste et les caractéristiques des établissements sont vérifiées avec vos services.

Un tableau et des cartes sont livrés. Un abonnement est envisageable.



Étape 3 : Dynamique entrepreneuriale

Le tissu d'entreprises de votre territoire est mouvant. Une connaissance actualisée de la dynamique entrepreneuriale est primordiale pour vous aider à piloter votre stratégie territoriale. L'AER BFC examine les créations, fermetures (et dans la mesure du possible les remplacements des établissements), individuellement et par secteur d'activité, localisation, etc. Ces éléments viennent en complément des listes qualifiées d'établissements (cf Étape 2). Un abonnement est envisageable.



Étape 4 : Accès au panorama de presse économique de l'AER BFC

L'AER BFC a une activité de veille sur les entreprises de la région, basée sur la presse locale, nationale, internationale. Un panorama de presse économique est produit quotidiennement : une personne représentant votre EPCI en est destinataire. Des informations sectorielles sur les marchés sont aussi proposées sur ce support, selon l'actualité.

Ce service est financé à 100 % par la Région.

€ Coût

Sur devis
selon cahier des charges

Suivi des entreprises à enjeu de votre territoire

➤ Parmi les établissements de votre territoire, certains méritent une attention particulière : les entreprises à enjeu. Chaque territoire, en fonction de ses spécificités, peut les déterminer. Parmi celles-ci, certaines relèvent d'un intérêt régional.



Étape 1 : Liste qualifiée d'établissements à enjeu pour votre territoire

L'AER BFC constitue une liste d'établissements économiques sur votre territoire sur la base de plusieurs sources de données. Notre équipe les enrichit par ses expertises et grâce aux informations inédites de nos partenaires : notion d'enjeu (effectif estimé, activité, localisation, dynamique, etc.), groupe d'appartenance, filières stratégiques, etc. La liste et les caractéristiques des établissements sont vérifiées avec l'appui de vos services. Un tableau et des cartes sont livrés. Un abonnement est envisageable.



Étape 2 : Fiches synthétiques d'entreprises à enjeu pour votre territoire

Nous pouvons rédiger une fiche synthétique pour toute entreprise considérée à enjeu sur votre territoire : actionnariat, contacts, éléments financiers, événements, actualités, etc. Ces pages peuvent être utiles pour préparer une rencontre avec les représentants de l'entreprise ou simplement mieux connaître son activité ; nos informations peuvent être croisées avec les vôtres. Ces fiches vous sont proposées en fonction de la disponibilité et de la confidentialité des informations, ce qui fait l'objet d'une vérification préalable. Chaque fiche est facturée 20 € TTC. Si elles sont réalisées à l'initiative de l'AER BFC ou de la Région, elles vous sont transmises gratuitement.



Étape 3 : Veille des entreprises à enjeu sur votre territoire*

À votre demande, l'AER BFC réalise une veille particulière sur une sélection d'entreprises à enjeu pour votre territoire. Nous compilons les actualités sur les entreprises sélectionnées. Nous vous fournissons les résultats bruts de la veille et vous vous chargez de leur analyse. Par ailleurs, nous recherchons également des signaux faibles sur des opportunités d'investissement, en particulier pour les entreprises relevant de groupes étrangers. Nous détenons une expertise unique et reconnue. Ces deux prestations sont proposées sur abonnement.



Étape 4 : "Fiches Alerte" pour les entreprises à enjeu régional sur votre territoire

À son initiative, l'AER BFC met en place une veille économique en ciblant les entreprises à enjeu présentes sur votre territoire et suit leur actualité. L'AER BFC recherche également des signaux faibles sur les opportunités d'investissement, en particulier pour les entreprises relevant de groupes étrangers. Cette veille fait l'objet de « fiches alerte » qui recensent les inquiétudes, les actualités stratégiques, les pistes de développement, etc. Ces fiches sont diffusées auprès de la Région et de l'EPCI concerné, à des fins d'information et d'action. Ce service est financé à 100 % par la Région.

€ Coût

Sur devis
selon cahier des charges

Réalisation d'un portrait économique de votre territoire

➤ Nous pouvons vous accompagner sur les champs : population, formation, économie, emploi, logement. Diverses méthodes vous permettent de mieux connaître votre population et ses attentes, votre tissu d'entreprises, votre offre d'accueil, vos équipements et services. Nous comparons votre situation avec celles d'autres EPCI afin d'identifier vos atouts et faiblesses, votre capacité et les formes de développement économique les plus appropriées. Pour ce faire, nous vous donnons accès à des informations brutes ou vous fournissons des analyses.



Prérequis

Nous nous appuyons sur tous travaux de connaissance et de stratégie récemment réalisés par vos soins (diagnostics, stratégies, plan d'actions, etc.) sur des champs approchants afin de ne pas reproduire ces travaux inutilement.



Étape 1 : Données brutes - Accès gratuit à la plateforme Décidata

Nous vous fournissons les identifiants individuels pour y accéder. Vous obtenez des informations statistiques parmi 600 indicateurs des champs économie, emploi, formation. Vous pouvez comparer votre EPCI à d'autres territoires en région. Vous réalisez les commentaires et analyses. L'administration et l'animation de Décidata sont partenariales et prises en charge par la Région et la CCIR.



Étape 2 : Données brutes - Fiche socio-économique AER BFC

Nous compilons des dizaines d'informations statistiques socio-économiques sur votre EPCI qui peuvent vous servir pour analyser vos forces et faiblesses. Votre territoire est systématiquement comparé à des territoires de niveau supérieur et à des EPCI de même type, sous forme de graphiques, tableaux et cartes. Une fiche PDF vous est fournie. Vous effectuez les commentaires et analyses. Ce service est financé à 100 % par la Région.



Étape 3 : Données brutes - Liste qualifiée d'établissements

Nous constituons une liste d'établissements économiques sur votre territoire sur la base de plusieurs sources de données. Nous les enrichissons par les expertises et les informations inédites de nos équipes et de nos partenaires : notion d'enjeu (effectif estimé, activité, localisation, dynamique, etc.), groupe d'appartenance, filières stratégiques, etc. La liste et les caractéristiques des établissements sont vérifiées avec vos services. Un tableau et des cartes sont livrés. Un abonnement est envisageable.



Étape 4 : Analyse - Portrait socio-économique standardisé*

L'AER BFC vous propose de réaliser un portrait standardisé de votre territoire sur quelques thématiques socio-économiques : ancrages territoriaux, population, emploi, économie. Nous interprétons notamment les informations statistiques de Décidata ou des fiches socio-économiques de l'AER BFC (cf. Étapes 1 et 2) : comparaisons et analyses, points saillants et grille AFOM (forces, faiblesses, opportunités, menaces). Une restitution des résultats vous est proposée 2 mois plus tard. Les investissements méthodologiques sont pris en charge par la Région. L'application à votre territoire vous est proposée sur devis.



Étape 5 : Analyse - Portrait « ICI 2050 - Produire, Capter, Fixer »

En partenariat avec la Région, l'AER BFC vous propose un portrait co-construit avec vous et des acteurs locaux. Il reprend des enjeux du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et du SRDEII, et aborde les questions de la capacité de l'EPCI à faire fructifier des flux de revenus, de l'économie mondialisée et de proximité, des articulations territoriales, de l'armature urbaine, etc. Lors d'un atelier local, des informations comparatives et des pistes d'enjeux sont soumises aux participants pour aboutir à des premières pistes stratégiques pour votre territoire : développement économique, attractivité, etc. Les conclusions et une monographie vous sont fournies en fin de mission. Les investissements méthodologiques sont pris en charge par la Région. L'application à votre territoire vous est proposée sur devis.

*À noter : sur les départements 25 et 70, un service similaire vous est proposé en collaboration étroite avec la CCI Saône-Doubs.

Élaboration d'une stratégie de développement économique pour votre territoire

► Les missions des EPCI, encadrées par les lois NOTRe, Climat & Résilience, Industrie verte, ZAN, etc., vous donnent l'opportunité de définir une stratégie, une feuille de route et un plan d'actions. L'AERBFC peut vous aider à mettre en œuvre votre stratégie de développement économique.



Prérequis

Les caractéristiques socio-économiques du territoire sont connues (par le biais de portraits et autres études). La connaissance du foncier de vos sites économiques et de l'immobilier est à jour (occupation, disponibilités, etc.).



Étape 1 : Diagnostic socio-économique partagé

Nous pouvons organiser, avec vous, un diagnostic socio-économique en nous basant sur un portrait de territoire, des analyses documentaires, par le biais d'ateliers, entretiens et enquêtes. Ce diagnostic socio-économique comprend des pistes d'enjeux et fait l'objet d'une restitution en fin de mission. Les investissements méthodologiques sont financés par la Région. Ce service est proposé sur devis.



Étape 2 : Diagnostic de l'offre d'accueil économique

Vous avez une connaissance fine de l'organisation et de l'occupation de vos sites économiques. À vos côtés, nous en faisons le diagnostic (vocation, historique d'occupation, disponibilités, services, etc.) en les comparant entre eux. Puis, nous les catégorisons et les comparons avec ceux d'autres EPCI. Nous pouvons appliquer la même démarche pour les disponibilités foncières, immobilières et les friches. Les investissements méthodologiques sont financés par la Région. Ce service est proposé sur devis.



Étape 3 : Diagnostic socio-économique partagé

Sur la base des diagnostics des étapes 1 et 2, et en tenant compte des projets de votre territoire, les experts de l'AER BFC (filiales, innovation, transition écologique, etc.) vous accompagnent dans l'élaboration d'une stratégie de développement économique. Cette stratégie sur mesure est organisée avec votre soutien et la participation des partenaires institutionnels ; elle fait l'objet d'un pilotage local. Ce service est proposé sur devis.



Étape 4 : Plan d'actions

L'étape 3 aboutie, nous pouvons vous accompagner dans sa traduction opérationnelle : le plan d'actions. Avec l'aide de vos services, ce plan est co-construit et fait l'objet d'une restitution en fiches (porteur, objectifs, liens à d'autres dispositifs, conditions de réussite, indicateurs de suivi, etc.). L'accompagnement du plan d'actions fait l'objet d'un pilotage local. Ce service est proposé sur devis.



Étape 5 : Suivi-évaluation

La stratégie se traduit par un plan d'actions ; qu'il soit annuel ou pluriannuel, on peut envisager son évaluation. L'AER BFC vous accompagne, sur la durée souhaitée, par la mise en place d'indicateurs, d'un outil de suivi et l'animation d'une instance dédiée. Cet accompagnement sur mesure est organisé avec vous ; il fait l'objet d'un pilotage local. Ce service est proposé sur devis.



Étape 6 : Note de conjoncture particulière

Pour contribuer au suivi et à l'évaluation de votre stratégie de développement économique, les experts de l'AER BFC (tous métiers confondus) élaborent une note de conjoncture économique. Produite à une fréquence choisie, cette note aborde, sous réserve d'éventuelles clauses de confidentialité, l'actualité des entreprises, les dynamiques sectorielles et territoriales, les évolutions réglementaires ou législatives, etc. Ce service est proposé sur devis. Un abonnement est envisageable.



PROMOTION & ATTRACTIVITÉ

(code prestations de service « M »)



Joindre une personne sur ces prestations → p.47

Promotion des disponibilités immobilières et foncières de votre territoire

➤ Vous souhaitez aider les entreprises de votre territoire à repenser leur modèle de développement ?



Prérequis

- Nommer un référent technique « immobilier d'activités » au sein de votre EPCI, connaissant les disponibilités immobilières ;
- Pour chaque bien, avoir l'accord du propriétaire ou du commercialisateur.



Étape 1 : Promotion des opportunités immobilières et foncières sur le site vitrine AER BFC

L'AER BFC a passé des accords avec les principales agences immobilières spécialisées en Bourgogne-Franche-Comté. Leurs biens immobiliers qualifiés et en mandat exclusif sont promus sur la vitrine animée par l'AER BFC.

En complément, vous pouvez faire connaître d'autres biens qualitatifs de votre territoire à mettre en vitrine, dans les conditions de publication fixées par la convention de partenariat avec les agences immobilières.

Tout bien proposé à l'AER BFC, même non diffusé dans la vitrine, reste mobilisable pour ses missions de prospection.

Ce service est gratuit.



La vitrine
immobilière et foncière
de l'AER BFC



Étape 2 : Gestion des locaux d'activité vacants sur OFER BFC

OFER BFC propose une thématique locaux d'activités vacants que vous pouvez renseigner vous-même. Dans la mesure où les biens répondent aux critères de qualité et de diffusion, ils peuvent être automatiquement mis en avant sur la vitrine (voir étape 1).

Ce service est gratuit.



OFER BFC

€ Coût

100 % financé
par la Région

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Promotion de l'attractivité résidentielle de votre territoire

➤ Vous souhaitez attirer de nouveaux résidents ? Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement pour réaliser une brochure de promotion de votre EPCI (ou regroupement d'EPCI, Pays, etc.) dans le cadre de la démarche globale sur l'attractivité résidentielle menée par la Région qui nous a confié la coordination de cette mission avec le soutien de Bourgogne-Franche-Comté Tourisme (comité régional de tourisme) et de la Mission d'accompagnement, de soutien et de conseil aux offices de tourisme de Bourgogne-Franche-Comté (MASCOT BFC).



Prérequis

Vous participez à la démarche 2023-2026 de « prospection-accueil de nouveaux habitants » mise en place par la Région Bourgogne-Franche-Comté et vous avez désigné, au sein de votre équipe, un référent qui rédige un contenu de promotion de votre territoire ou regroupements de territoire dans le respect de la ligne éditoriale régionale.



Étape 1 : Candidature pour une brochure d'attractivité résidentielle

Vous envoyez un e-mail de candidature auprès de l'AER BFC qui relaie à la Région.



Étape 2 : Désignation d'un référent, rédacteur des contenus promotionnels au sein de votre équipe

Dans le cas d'une brochure pour un regroupement d'EPCI ou pour un Pays, le référent reste l'unique contact pour la coordination avec l'AER BFC, et ce, pour le bon déroulement de cette prestation.



Étape 3 : Désignation d'un ambassadeur pour représenter votre territoire

L'équipe promotion-attractivité de l'AER BFC vous transmet les consignes, le retroplanning et la fiche d'aide de sélection d'un ambassadeur de territoire.



Étape 4 : Mise en forme de votre brochure

L'AER BFC met en page la brochure en respectant la charte graphique commune à toutes les brochures d'attractivité résidentielle de la Région et en intégrant quelques éléments de la charte graphique de votre territoire.



Étape 4 : Livraison de la brochure

Nous vous donnons la brochure au format numérique prête à l'impression ainsi que les fichiers sources qui vous permettent de l'actualiser et de la réimprimer selon vos besoins.



Brochures d'attractivité
réalisées par l'AER BFC

€ Coût

100 % financé
par la Région

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

Devenir actionnaire pour bénéficier des expertises de l'AER BFC



Pourquoi devenir actionnaire

Chaque EPCI peut bénéficier de services financés par la Région et nos partenaires (ADEME, Bpifrance, Banque des Territoires).

En devenant actionnaire, les EPCI peuvent aussi solliciter l'AER BFC pour des missions plus spécifiques et personnalisées.
Dans ce cas, l'EPCI actionnaire passe une commande de prestations à l'AER BFC.



Pour ce faire, l'EPCI fournit un cahier des charges à l'AER BFC dans lequel il détaille la mission qu'il souhaite lui confier avec des éléments de contexte, le descriptif et le contenu de la prestation ainsi qu'un calendrier incluant le détail des livrables souhaités afin de jalonner les différentes étapes de réalisation de la mission.



À réception de ce cahier des charges, l'AER BFC répond par un devis qui détaille la prestation proposée, accompagnée d'un calendrier d'exécution.



L'EPCI formalise sa validation par l'acceptation du devis en passant une commande à l'AER BFC.



L'AER BFC met en œuvre la commande, fournit les livrables associés à la production de la mission et facture la prestation réalisée dans le calendrier convenu avec l'EPCI.

Quel sera mon rôle en tant qu'actionnaire de l'AER BFC ?

- Les actionnaires se réunissent en Assemblée Spéciale ;
- Ils participent à l'Assemblée Générale, aux côtés de la Région ;
- Ils bénéficient d'une représentation actuelle de 7 personnes dans le Conseil d'Administration ;
- Ils sont représentés au sein des réunions techniques du Comité de Contrôle Analogue.

Vous avez besoin d'informations concernant la procédure de passation de commande, un support pour la rédaction de votre cahier des charges, un état de la réalisation de votre commande, le suivi des facturations en cours ?



Marie PASCAL

Chargée de comptes clients
mpascal@aer-bfc.com

Pourquoi une société publique locale ?

L'AER BFC a le statut de Société publique locale (SPL). Une SPL permet d'associer l'ensemble des collectivités territoriales compétentes qui le souhaitent à la réalisation des missions du SRDEII. Elle permet également de sécuriser les financements et de répondre aux commandes spécifiques des actionnaires.

Une SPL est une société de droit privé dont seules des collectivités territoriales (ou leurs groupements) peuvent être actionnaires et clients.

Ce statut permet à des collectivités territoriales de **coopérer facilement au sein d'une organisation dont elles maîtrisent pleinement la gouvernance**, et ce, sans procéder à des mises en concurrence.

Pour qui travaille la SPL ?

L'AER BFC exerce ses activités pour le compte exclusif de ses actionnaires, en exécution de conventions passées avec les collectivités territoriales. Avec au premier rang le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, les EPCI actionnaires s'inscrivent dans le cadre de relations *in house*.

Que veut dire relations *in house* ?

Les contrats *in house*² (encore appelés contrats de quasi-régie ou contrats de prestations intégrées) sont exclus du champ d'application du code des marchés publics. Cela signifie que les collectivités actionnaires ne sont pas obligées de passer par un appel d'offres public pour réaliser une prestation qu'elles confient à l'AER BFC.

Quelle est l'année sociale de la SPL ?

L'année sociale de la SPL est l'année civile, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Qui sont les actionnaires de la SPL ?

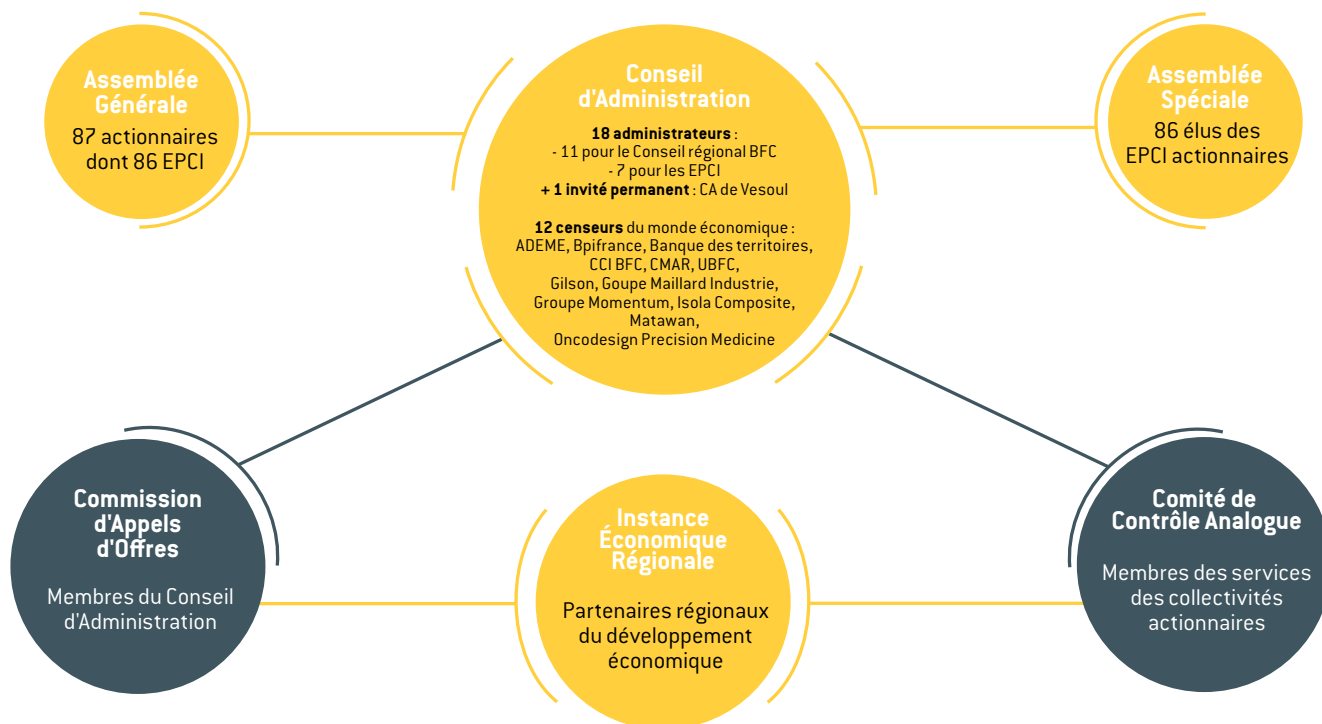
Les actionnaires de la SPL sont **les collectivités territoriales compétentes** (personnes morales) ; elles sont représentées par des personnes physiques élues de ces collectivités par délibérations. Le mandat de représentant d'une collectivité territoriale actionnaire prend fin si le représentant perd sa qualité d'élue, s'il est relevé de ses fonctions par l'instance délibérante de la collectivité qu'il représente ou lors de chaque renouvellement de l'instance délibérante de la collectivité.

²Source : <https://www.marche-public.fr/Marches-publics/Definitions/Entrees/In-house.htm>

Comment fonctionne la gouvernance

La gouvernance de la SPL est régie par les statuts qui prévoient la fréquence et le contenu des réunions ainsi que les participations aux différents organes de décisions.

Les décisions qui sont prises lors de ces réunions font l'objet d'une diffusion aux membres de la gouvernance. L'AER BFC réunit systématiquement le Comité de Contrôle Analogue, l'Assemblée Spéciale et l'Instance Économique Régionale avant chaque Conseil d'Administration, ce dernier se réunissant aussi souvent que nécessaire (en général 4 fois/an).



L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est présidée par Jean-Claude Lagrange, Président de l'AER BFC. Composée de tous les actionnaires, l'Assemblée Générale Ordinaire prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du Conseil d'Administration et qui ne relèvent pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions.

L'Assemblée Générale Ordinaire est **réunie au moins une fois par an**, dans les 6 mois de la clôture de l'exercice, notamment pour **statuer sur toutes les questions relatives aux comptes de l'exercice**.

L'Assemblée Spéciale

L'Assemblée Spéciale est présidée par Clarisse Quentin, vice-présidente en charge du développement économique, de l'emploi et de la formation à la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais. Elle permet d'échanger et de donner des informations de rassembler les préconisations des territoires à l'attention du Conseil d'administration.

Au sein de l'AER BFC, l'Assemblée Spéciale est **constituée de l'ensemble des représentants des EPCI actionnaires.**

L'Instance Économique Régionale

L'Instance Économique Régionale (IER) est présidée par Jean-Claude Lagrange, Président de l'AER BFC. Elle a été créée pour assurer la représentation des entreprises et du monde économique (partenaires) au sein de la gouvernance de l'AER BFC. Ce collège de représentants a pour objectif d'apporter par ses réflexions, des éclairages et des préconisations à la gouvernance de l'AER BFC.

L'IER se réunit **en amont de chaque Conseil d'Administration.** Un ou plusieurs représentants de l'IER peuvent **siéger au Conseil d'Administration en tant que membres associés censeurs.**

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est le représentant d'une collectivité territoriale actionnaire et qui a été préalablement autorisé à occuper cette fonction par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité représentée. Présidé par Jean-Claude LAGRANGE, Président de l'AER BFC, le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de l'AER BFC et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la SPL et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Les membres associés censeurs

Les membres associés censeurs sont **nommés pour une durée de 3 ans.**

Ce sont des chefs d'entreprises ou des représentants d'organisations patronales interprofessionnelles ou de branches ainsi que des partenaires économiques, tels que les représentants des chambres consulaires régionales, les universités, Bpifrance, l'Agence de la transition écologique (ADEME), Banque des Territoires... Ils assistent avec **voix consultative aux séances du Conseil d'Administration.** Ils font bénéficier à la SPL de leur expertise, de leur vision stratégique et de leur expérience opérationnelle.

Membres invités

L'AER BFC a noué des relations très fortes avec certains de ses partenaires. Cette coopération renforcée s'est traduite par le fait de les inviter au Conseil d'Administration de l'AER BFC.

Le Comité de Contrôle Analogue

Le Comité de Contrôle Analogue est présidé par Olivier Ritz, Directeur général adjoint en charge du pôle stratégie à la Région Bourgogne-Franche-Comté. Il exerce un suivi permanent sur les opérations que les collectivités actionnaires auront respectivement confiées à la SPL, dans le cadre d'une relation *in house*. Il est composé d'un représentant de chacune des collectivités territoriales actionnaires ainsi que du Directeur général de la SPL.

Le Comité de Contrôle Analogue **se réunit aussi souvent que l'activité de la SPL l'exige et, à minima, avant chaque réunion du Conseil d'Administration.**

La Commission d'Appel d'Offres

La Commission d'Appel d'Offres est présidée par Jean-Claude Lagrange, Président de l'AER BFC. Elle procède à la sélection des prestataires ayant répondu aux appels d'offres lancés par l'AER BFC. Elle est **composée des membres du Conseil d'Administration** (à l'exception des membres associés censeurs) et **se réunit aussi souvent que nécessaire.**

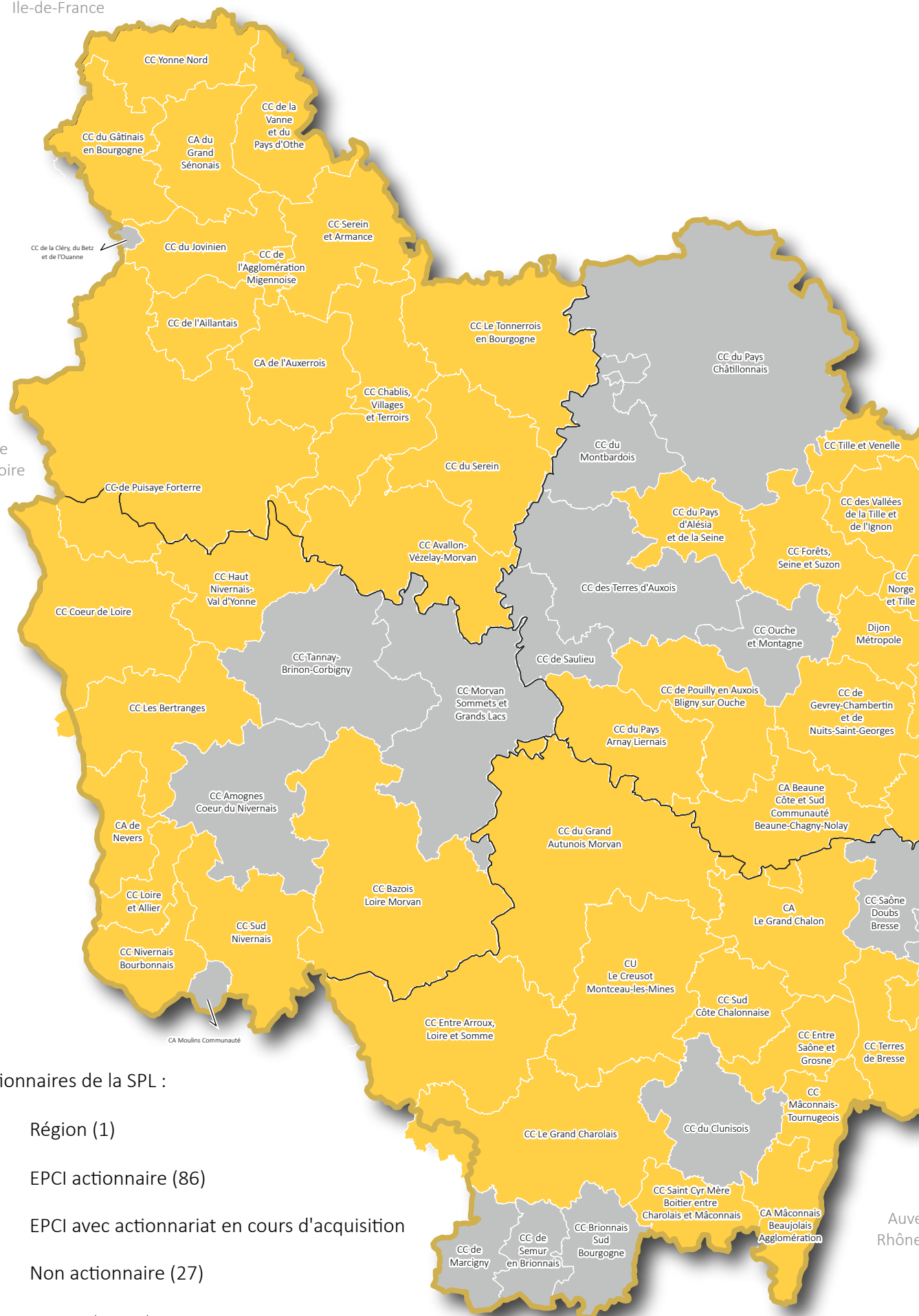
Ile-de-France

Centre
Val de Loire

Actionnaires de la SPL :

- Région (1)
- EPCI actionnaire (86)
- EPCI avec actionnariat en cours d'acquisition
- Non actionnaire (27)

AER Bourgogne-Franche-Comté
Fond de carte : IGN Admin Express
Cartographie : IET / AER BFC
30 juin 2025



La présidence de l'AER BFC



“

Nous travaillons au plus près des entreprises et des territoires de la région pour leur apporter un accompagnement sur mesure. Tous ensemble, nous souhaitons valoriser leur ancrage en Bourgogne-Franche-Comté et contribuer à l'attractivité de notre région.

Jean-Claude Lagrange, Président de l'AER BFC
Conseiller régional et Maire de Sanvignes-les-Mines (71)



Arnaud Marthey, Vice-Président de l'AER BFC
Conseiller régional délégué et Maire de Baume-les-Dames (25)



Didier Klein
Vice-Président de l'AER BFC, représentant les actionnaires EPCI
Vice-Président de Pays de Montbéliard Agglomération



Clarisse Quentin
Présidente de l'Assemblée Spéciale de l'AER BFC,
Vice-présidente de la Communauté d'agglomération du Grand Sénonais



Loïc Cavagnac
Vice-Président de l'Assemblée Spéciale de l'AER BFC,
Invité permanent au Conseil d'administration de l'AER BFC,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Vesoul



Olivier Ritz
Président du Comité de Contrôle Analogue de l'AER BFC,
Directeur Général Adjoint du pôle Stratégie au Conseil régional

Missions et organisation de l'AER BFC



Des missions & des objectifs

➤ Créée en 2017, l'AER BFC a pour objet la mise en œuvre d'une partie de la stratégie du développement économique de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques de ses actionnaires, l'AER BFC a pour objectifs :



Accompagner le maintien et le développement de l'activité économique et de l'emploi sur les 8 départements de la région.



Soutenir les territoires dans leur politique de développement économique et leur mise en œuvre, en fonction de leurs besoins.



Soutenir et faire progresser l'innovation, les transitions écologiques et économiques.



Promouvoir l'attractivité économique du territoire.

Fondées sur le **Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) 2017-2021 et confortées dans le SRDEII 2022-2028**, les missions de l'AER BFC sont les suivantes :

- Promouvoir l'identité régionale et favoriser l'implantation d'activités économiques nouvelles ;
- Être le relais de la Région pour l'animation de l'écosystème régional du développement économique, de l'innovation et de la transition écologique ;
- Contribuer au développement des filières structurées ou en émergence et les valoriser ;
- Assurer une veille des entreprises à enjeux ;
- Assurer un service d'ingénierie économique territoriale destiné à répondre aux besoins des Établissements publics de coopération intercommunale¹ (EPCI) ;
- Déployer un pôle de développeurs économiques de proximité sur le territoire régional, en complémentarité avec les acteurs déjà présents sur les territoires.

Ces missions sont mises en œuvre avec le réseau des 300 acteurs du développement économique et de l'innovation régional : État, chambres consulaires, agences locales, EPCI.

Une organisation en pôles métiers

5 pôles métiers
1 pôle ressources



Agnès Ramillon

Directrice Générale, mandataire social
de l'Agence Économique Régionale
de Bourgogne-Franche-Comté

*Mandatée par le Président et le Conseil d'administration
pour mener les missions de l'AER BFC*



Pôle Ressources



Pôle Développement Économique
& Prospection nationale et internationale



Pôle Innovation & Recherche



Pôle Transition Énergétique & Économie Durable



Pôle Intelligence Économique & Territoriale



Pôle Communication & Attractivité

Présentation des pôles métiers de l'AER BFC





Pôle Développement Économique & & Prospection nationale et internationale

Ce pôle accompagne le développement du territoire et les entreprises qui le composent. Il prospecte également en France et à l'international pour favoriser la visibilité et l'attractivité économique de la Bourgogne-Franche-Comté. Constitué principalement de deux profils de collaborateurs – le développeur de proximité et le chef de projet filières – le pôle est au service des entreprises et des territoires.

- + **Les développeurs de proximité** accompagnent les entreprises et les territoires en facilitant l'émergence, la structuration et la mise en œuvre de projets économiques. Leur expertise s'appuie sur la mobilisation de financements (Europe, État, Région, EPCI, voire financement privé), adaptés aux besoins spécifiques de l'entreprise. Ils jouent un rôle clé dans la valorisation et la mise en réseau de l'écosystème départemental et régional, en connectant les entreprises avec les partenaires de l'AER BFC. En fonction des besoins, ils apportent un soutien personnalisé à chaque projet.

Présents sur des zones de compétence territoriales*, ils travaillent en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs économiques locaux. Dans ce cadre, ils agissent également comme interlocuteurs privilégiés pour les pôles de l'AER BFC sur leur territoire. Ils collaborent en binôme avec les chefs de projets pour l'accompagnement d'entreprises stratégiques ou de projets d'implantation dans leur périmètre géographique.

- + **Les chefs de projet filière** sont de véritables experts métiers de leur filière. Ils mettent à disposition leurs connaissances et expériences au profit du développement des entreprises et des acteurs présents sur le territoire régional. Ils ont pour missions principalement :

- D'accompagner l'implantation et le développement d'entreprises sur le territoire régional ;
- D'identifier l'ensemble des acteurs constituant l'écosystème public-privé d'appui aux entreprises tels que les laboratoires, les établissements d'enseignement supérieur, les clusters ou pôles de compétitivité, en lien avec leur filière ;
- De caractériser les filières en région en identifiant les sous domaines constitutifs des chaînes de valeur et en y positionnant les entreprises régionales. Ce qui permet de comprendre les liens entre donneurs d'ordres et acteurs de la supply chain, les forces et faiblesses et ainsi développer les collaborations entre entreprises régionales.

Ils interviennent en soutien de l'équipe prospection nationale et internationale de l'AER BFC, dans le cadre de l'accueil des délégations économiques étrangères, et réalisent des missions de prospection et de partenariat à l'international. La détection de nouveaux projets d'investissement s'effectue à travers une **stratégie de prospection basée sur quatre canaux** :

- La collaboration avec Business France dont l'AER BFC est l'unique relais en région pour l'accueil d'investisseurs étrangers ;
- La prospection digitale ;
- La présence sur les salons régionaux, nationaux et internationaux, souvent en collaboration avec la CCI Bourgogne-Franche-Comté ;
- La collaboration avec les prospecteurs privés.

- + **Les filières prises en charge sont principalement :**

- | | | |
|------------------|--|------------------------|
| • L'hydrogène ; | • Le luxe et les savoir-faire d'exception ; | • La logistique ; |
| • Les énergies ; | • Les mobilités (dont la filière automobile) ; | • La relation client ; |
| • La santé ; | • L'alimentation ; | • Le numérique. |

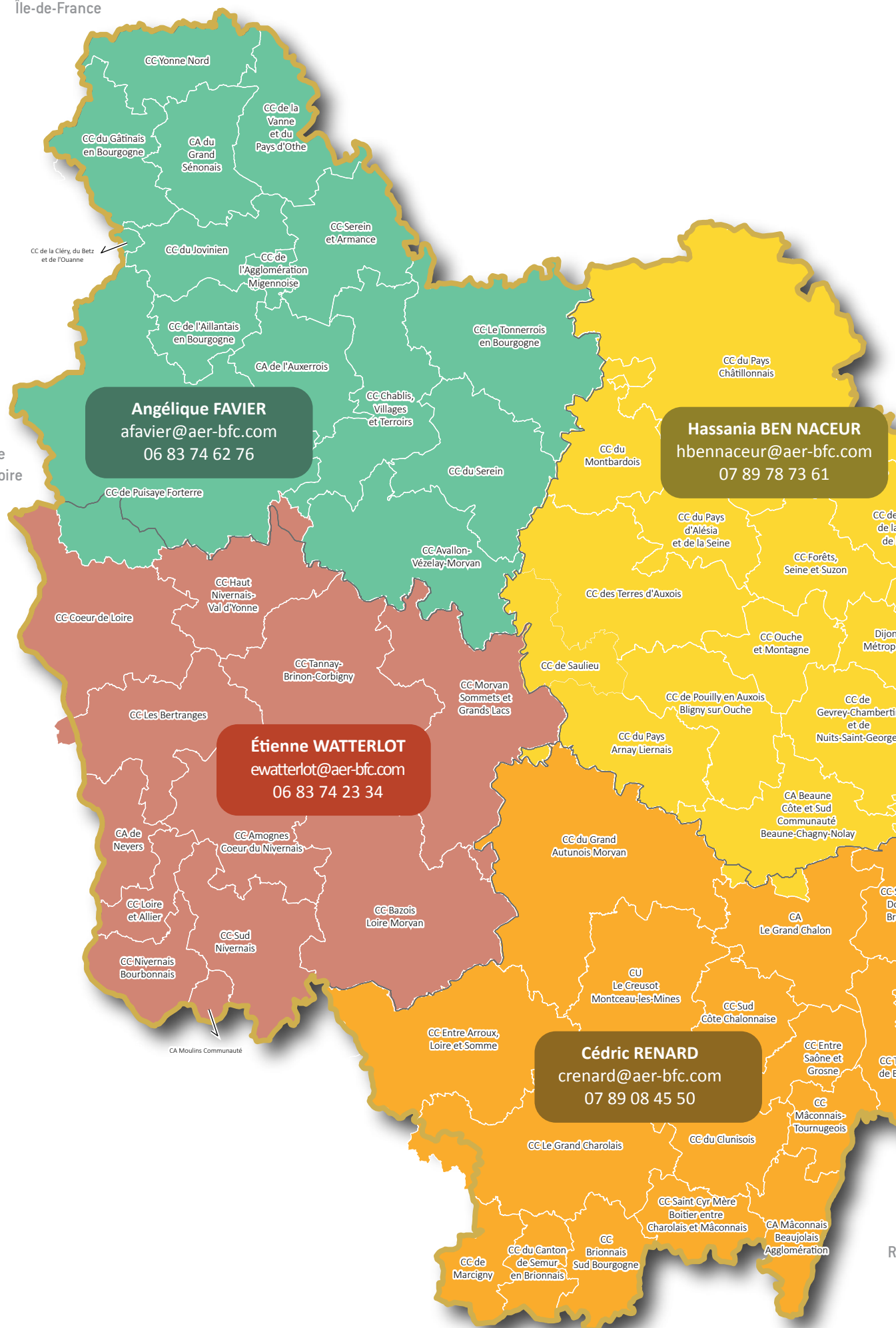
Ce pôle est piloté par 2 coordinateurs bénéficiant d'une expertise de longue date dans les métiers du développement économique et de la prospection et est complété par une équipe-support dévolue aux métiers de la prospection "terrain" (salons, missions...) et digitale.

Pour contacter
les référents du pôle → p.53



* Zones de compétence territoriale et contacts précisés sur la cartographie pages 14-15.

Centre
Val-de-Loire



Angélique FAVIER
afavier@aer-bfc.com
06 83 74 62 76

Hassania BEN NACEUR
hbennaceur@aer-bfc.com
07 89 78 73 61

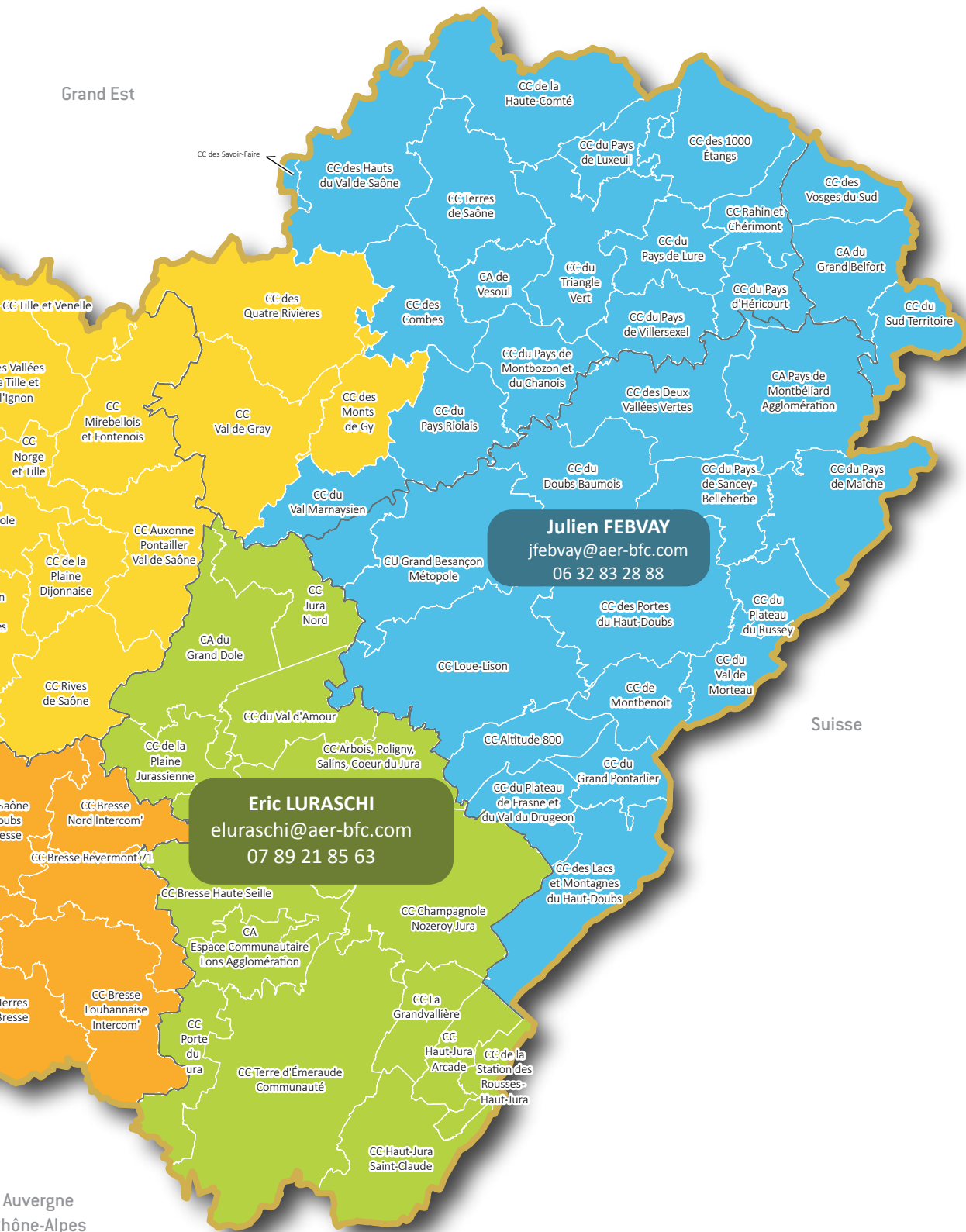
Étienne WATTERLOT
ewaterlot@aer-bfc.com
06 83 74 23 34

Cédric RENARD
crenard@aer-bfc.com
07 89 08 45 50

Représentations locales de la SPL

La SPL est présente sur l'ensemble des territoires.

Elle dispose de 2 sites, Besançon et Dijon, et déploie 7 chargés de mission de développement économique de proximité dans les territoires, en prise directe avec les collectivités territoriales compétentes et les entreprises des 8 départements. Elle suit plus de 1 000 entreprises par an.





Pôle Innovation & Recherche

Ce pôle a pour mission la promotion de l'innovation pour acculturer tous les acteurs économiques régionaux (territoires et entreprises). Il anime les réseaux professionnels, Réseau Régional de l'Innovation (RRI) et le réseau des pépinières (PEP'IN BFC), qui permettent aux EPCI de favoriser l'innovation et le développement de projets innovants sur leur territoire. Son équipe est à l'écoute des entreprises pour les accompagner dans leurs projets innovants : formalisation, recherche de financement et de partenariats techniques par exemple.

- + **Sensibilisation** : ce pôle travaille en étroite collaboration avec les territoires, tout en leur mettant à disposition ses ressources. Il diffuse la culture d'innovation auprès de toutes les entreprises régionales, afin de susciter la mise en œuvre de projets innovants ou de détecter le plus en amont possible des projets, en complémentarité avec les chefs de projet filières.

Il organise par exemple l'événement régional « **Créer Demain, le rendez-vous innovation en Bourgogne-Franche-Comté** » et de nombreux événements protéiformes avec le soutien des acteurs de l'écosystème régional de l'innovation.

- + **Animation de l'écosystème régional** : il contribue aux échanges et à l'interconnaissance des acteurs publics et parapublics de l'innovation. Il fédère le réseau des acteurs de l'innovation, composé d'environ 150 partenaires (financeurs, technologiques, sectoriels, etc.) à travers différentes actions dans le but d'optimiser l'accompagnement des entreprises de tous les territoires.

Par ailleurs, dans le cadre de l'animation du **réseau régional des pépinières d'entreprises, PEP'IN BFC**, un tissu d'une vingtaine de pépinières d'entreprises échange régulièrement pour proposer un accompagnement toujours plus performant.

- + **Accompagnement** : il accompagne toutes les entreprises quels que soient leur taille et leurs enjeux, de la formalisation du projet à la recherche de partenaires et de financements. Cet accompagnement personnalisé permet de répondre aux enjeux spécifiques liés aux projets d'innovation.

Scannez ce QR code
pour consulter l'actualité
de l'événement Créer demain



Pour contacter
le référent du pôle → p.53



Pôle Transition Énergétique & Économie durable

Ce pôle travaille en étroite collaboration avec les territoires pour diffuser la culture de la transition énergétique et économique aux entreprises et collectifs d'entreprises, et en complémentarité avec les filières, pour détecter le plus en amont possible des futurs projets d'entreprises. Avec le soutien de la Région Bourgogne-Franche-Comté et de l'ADEME, ce pôle, membre du Réseau de la transition écologique et économique [RT2E], accompagne sur 3 axes les entreprises de toute taille et de tout secteur d'activité sur les 8 départements.

- + Le **développement de projets en écoconception** (produits et services) : chaque année, ce sont plus de 120 rendez-vous en entreprise, une quarantaine de projets accompagnés, et des actions de sensibilisation à destination de toutes les filières et parcours d'ateliers qui sont organisés pour les entreprises, soit par territoire, soit par thématique.
- + Le **changement de trajectoire vers un modèle économique durable et responsable** : cette transition est complexe et nécessite des changements profonds dans les pratiques de travail. L'AER BFC s'appuie sur un collectif régional, dont ACTES*, apportant des supports méthodologiques pour les faire évoluer et accompagner les entreprises. Des dynamiques locales doivent être développées avec les forces des territoires.
- + Le **développement de projets en énergie renouvelable et récupération de chaleur**. Les énergies renouvelables sont une des voies à explorer afin de diminuer l'impact environnemental des activités de l'industrie, en particulier les énergies thermiques : récupération de la chaleur fatale, biomasse, solaire thermique, ou encore méthanisation notamment pour les entreprises de l'agro-alimentaire.



Les **Trophées Éco-Innovez**, organisés tous les 2 ans par l'AER BFC, financés par la Région Bourgogne-Franche-Comté et l'ADEME, en partenariat avec Bpifrance, la CCI BFC, la CRMA, la DREETS BFC, la DREAL BFC, ACTES* et le Pôle Écoconception, mettent en lumière et récompensent les initiatives des entreprises qui développent un produit, un service ou une technologie prenant en compte les impacts environnementaux à toutes les étapes de son cycle de vie ou qui se lancent dans une trajectoire vers un modèle économique vertueux et responsable.

Scannez ce code QR
pour vous rendre sur la page dédiée



Pour contacter
le référent du pôle → p.53



*ACTES (Appui à la Coopération pour une Transition vers une Économie Servicielle) : association reconnue d'utilité publique, réunissant dirigeants, accompagnants et institutions régionales engagés dans une trajectoire de changement de modèle de développement.



Pôle Intelligence Économique & Territoriale

L'équipe de ce pôle apporte aux EPCI son expertise sur les dynamiques économiques territorialisées, sur plusieurs pans complémentaires. Les collaborateurs allient expertise thématique et méthodologique. Ils animent des outils et participent à des dispositifs régionaux au service des territoires.

- + Les **géomaticiens** partagent et animent la connaissance de l'offre d'accueil pour les activités économiques (foncier, immobilier, friches potentielles).
- + Les **veilleurs économiques** capitalisent et partagent des informations structurelles ou d'actualité sur les entreprises à enjeu en région, notamment par la revue de presse de l'AER BFC. Ils lancent des alertes si nécessaire.
- + Les **chargés d'études et d'observation** réalisent ou dirigent des travaux en vue de stratégies de développement territorial, de connaissance de filières, en appui ponctuel ou en accompagnement sur le long terme. Ils sont assistés par les géomaticiens pour des analyses spatiales (localisation de ZAE, sélection de terrains selon critères, etc.), et bénéficient de l'expertise de leur réseau de partenaires en région : Région, État, CMAR, CCIR, Générateur BFC, etc.

L'équipe contribue aux diverses missions de l'AER BFC (et notamment le développement économique, la prospection et le marketing territorial) par sa connaissance du tissu d'entreprises régional (actionnariat étranger, localisation, activités, etc.) et de l'offre d'accueil (foncier, immobilier d'entreprises, etc.).

Les principaux outils pilotés par le pôle et ses partenaires au service des EPCI sont :

- Une vitrine des opportunités immobilières et foncières en BFC ;
- L'Observatoire du foncier économique (OFER BFC) ;
- La plateforme de données Économie-Emploi-Formation en BFC (Décidata) ;
- La revue de presse économique ;
- Des alertes sur les entreprises à enjeu à destination des élus régionaux et des territoires.

Pour contacter
le référent du pôle → p.53





Pôle Communication & Attractivité

Ce pôle remplit une mission de promotion de l'identité économique régionale, des atouts économiques, des savoir-faire des filières régionales, de l'innovation, de la recherche et de la transition écologique.

Il apporte notamment son expertise à la Région et aux EPCI en matière de formalisation d'arguments destinés à promouvoir l'attractivité économique régionale.

Il met en forme et rend visible et lisible l'ensemble des actions menées par l'Agence au profit de la Région Bourgogne-Franche-Comté et de ses territoires.

- + **L'attractivité du territoire est essentielle pour le développement économique.** Une brochure de promotion des atouts économiques régionaux, « **La Bourgogne-Franche-Comté, terre de réussite** », est disponible en téléchargement sur notre site internet pour faire connaître la richesse de notre territoire. Si vous désirez relayer ces argumentaires auprès d'un public international, des versions en anglais et en allemand sont également à disposition.
- + Vous pouvez également prendre connaissance des **atouts des différentes filières d'excellence** de Bourgogne-Franche-Comté **via les pages filières et/ou nos brochures disponibles en téléchargement sur notre site internet** (Cf. QR code ci-dessous).
- + La **médiathèque de photographies et d'argumentaires**, gérée par l'AER BFC, a vocation à illustrer et valoriser l'attractivité économique régionale : entreprises régionales, structures de formation et de recherche. À votre demande, nous pouvons mettre à disposition ces éléments, soit par filière, soit par territoire, pour vos documents promotionnels et territoriaux à condition qu'ils soient d'un usage non commercial et d'intérêt général.
- + À côté de l'attractivité économique, l'ambition de la stratégie régionale d'attractivité résidentielle est d'attirer de nouveaux habitants, chefs d'entreprise, étudiants, talents, etc., à la recherche d'un mode de vie sain et accessible. Réalisées à la demande de la Région Bourgogne-Franche-Comté et avec le soutien de Bourgogne-Franche-Comté Tourisme, des **brochures d'attractivité territoriale « Toutes les clés pour s'installer »** offrent aux futurs habitants un aperçu complet des opportunités offertes par le territoire sur le plan professionnel et personnel.

Scannez ce QR code
pour consulter toutes nos brochures



Pour contacter
le référent du pôle → p.53



Référentes et référents prestations & contacts dans les pôles de l'AER BFC



Expertises et référents

Contacts e-mail

Références offres

Pôle Développement Économique & Prospection nationale et internationale (p.39)

Anne-Gaëlle ARBEZ
Directrice Générale Adjointe
Responsable Développement économique

agarbez@aer-bfc.com



Nicolas GRENIER
*Responsable Prospection nationale
et internationale*

ngrenier@aer-bfc.com

Pôle Innovation & Recherche (p.42)

Delphine VANHOUTTE
Responsable

dvanhoutte@aer-bfc.com



Pôle Transition Énergétique & Économie Durable (p.43)

Bénédicte DOLIDZÉ
Responsable

bdolidze@aer-bfc.com



Pôle Intelligence Économique & Territoriale (p.44)

David BAC
Responsable

dbac@aer-bfc.com



Yoann DUMON
*Géomaticien, en charge d'OFER BFC
et de la vitrine d'opportunités immobilières*

ydumon@aer-bfc.com



Pôle Promotion & Attractivité (p.45)

Chloé GAUTHIER
Responsable

cgauthier@aer-bfc.com





Une agence
dont les missions et actions
sont financées par



et les EPCI actionnaires

Maison de l'Économie

46 avenue Villarceau
25000 Besançon
T. : 03 81 81 82 83



Maison Régionale de l'Innovation

64 A rue Sully – CS 77124 - 2
1071 Dijon Cedex
T. : 03 80 40 33 88

contact@aer-bfc.com - www.aer-bfc.com

